



L'UNSA VOUS INFORME

Négociations – AVRIL 2024



Ça **AVANCE**, mais  **RIEN N'EST ENCORE SIGNÉ**

Harmonisation des avantages RESTAURATION

Objectif : harmoniser les avantages restauration et que les avantages soient désormais accessibles à ceux qui n'ont rien actuellement.



Les négociations autour des avantages restauration se sont poursuivies la semaine dernière, et ont permis d'avancer sur le montant des avantages : le ticket restaurant (TR) passerait à **8,40 €** pour tout le monde (contre 8 € proposés initialement par la direction) et les primes panier « autre » à **1,6 MG** (au lieu de 1,5 MG) pour les nuits et les journées continues.

Autre avancée : la possibilité de cumul des avantages restauration sous condition d'horaires particuliers.

Pour rappel, les négociations en cours ne remettent pas en cause les primes de collecte mobile

Fonds social Frais de santé/ Prévoyance : besoin d'aide ?

Vous devez faire face à une dépense exceptionnelle difficile à supporter et vous êtes dans une situation financière délicate ?

Le fonds social **Frais de Santé** peut vous aider, en remboursant des frais médicaux onéreux qui ne sont pas entièrement couverts par la Sécurité Sociale et la mutuelle.

Le fonds social **Prévoyance** peut vous accompagner dans des situations sociales et financières difficiles liées à un décès, une incapacité de travail ou une invalidité.

Besoin d'aide ?



Le **FONDS SOCIAL**
Frais de Santé
ou
Prévoyance
peut
vous aider

En PJ de ce mail, vous trouverez les documents à remplir. Votre dossier sera anonymisé avant de passer en commission.



L'UNSA VOUS INFORME

Majoration du travail le samedi



C'est signé !

Et ça sera applicable à partir du 1^{er} juin 2024 au plus tard.

+ 15 %

A noter que le cumul de ces 3 majorations sera possible :

- Majoration pour travail de nuit et majoration pour travail un samedi
- Majoration pour travail de nuit et majoration pour travail le dimanche
- Majoration pour travail de nuit et majoration pour travail un jour férié

Acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie NOUVELLES RÈGLES prévues par la loi :

- **Tous les arrêts maladie** sont assimilés à une période de **travail effectif** qu'ils soient d'origine professionnelle ou non professionnelle
- **2,5 jours ouvrables** par mois de CP acquis en cas d'arrêt maladie d'origine professionnelle
- **2 jours ouvrables** par mois en cas d'arrêt maladie d'origine non professionnelle
- Report maximum de 15 mois pour les prendre. A votre retour d'arrêt maladie, l'EFS a l'obligation de vous communiquer le nombre de jours de congés que vous avez à prendre et la date maximum pour les prendre.
- Vous avez jusqu'au 24 avril 2026 pour réclamer les droits non perçus liés aux CP dus en cas d'arrêt d'origine non professionnelle et professionnelle depuis 2009



Faites valoir vos droits !

Attention ! L'EFS calcule les droits à CP en jours **OUVRÉS**

PRIME Transport

Les demandes de participation aux frais de transport sont en cours. Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) également. Que vous veniez au travail, en vélo, en transports en commun ou en voiture, **c'est le moment de vous exprimer !**

L'**UNSA** vous propose un court sondage pour connaître vos attentes sur ce sujet ► pour répondre, flashez le QR code :

SONDAGE



Une question ? Contactez-nous : efs@unsa.org

BULLETIN D'ADHÉSION UNSA EFS

L'UNSA s'engage pour VOUS



Combien ça coûte ?

Cotisation 80€

soit **27,20€**

après déduction fiscale

Bulletin d'adhésion
à adresser à :

efs@unsa.org

à réception de votre bulletin,
nous vous guiderons
pour le paiement

Déléguées Syndicales
Centrales :

efs@unsa.org

Leila HAISE
06 19 62 77 60

Sylvie DUPRESSOIR
06 29 92 76 34



ÉTABLISSEMENT : EFS région

Adhésion : 80 EUROS

Site de rattachement :

Fonction :

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../..... Email personnel:@.....

Je souhaite représenter les salariés de mon site ou de ma région : OUI / NON

Je souhaite payer par chèque n°...../ par virement
(rayez la mention inutile et à réception de votre bulletin, nous vous indiquerons où envoyer le paiement)

DATE :2024